



COMMUNE DE CHARMES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2019

RF Préfecture des VOSGES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2019 088-218800902-20190410-DEL_2019_033-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2018 et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la ville : <http://www.ville-charmes.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2019 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 13 février 2019.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 du budget principal ainsi que ceux des budgets annexes.

RF Préfecture des VOSGES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2019 088-218800902-20190410-DEL_2019_033-DE

BUDGET DE LA COMMUNE -SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 5 262 136.00 € et se répartit ainsi :

Chapitre	BP 2018	réalisé en 2018	BP 2019	VARIATION EN %
011- charges à caractère général	1 381 600,00	1 268 589,62	1 770 700,00	28,16%
012- charges de personnel	2 494 000,00	2 357 822,53	2 480 000,00	-0,56%
014-atténuations de produits	10 000,00	2 598,00	5 000,00	-50,00%
65- autres charges de gestion courante	728 510,00	696 274,64	369 115,00	-49,33%
66- charges financières	11 500,00	11 405,55	35 500,00	208,70%
67- charges exceptionnelles	15 000,00	12 120,81	238 070,76	1487,14%
22-dépenses imprévues	39 022,80	0,00	59 701,46	52,99%
Total dépenses réelles	4 679 632,80	4 348 811,15	4 958 087,22	
042- opérations d'ordre	311 468,75	311 468,75	304 048,78	
TOTAL	4 991 101,55	4 660 279,90	5 262 136,00	5,43%

Chapitre 011 : ce chapitre regroupe les dépenses suivantes : repas, consommations d'eau, gaz, électricité, carburant, fournitures, produits d'entretien, vêtements de travail, consommables, livres (bibliothèque), fournitures scolaires, contrats de prestations, locations, entretiens de terrains, de bâtiments, de voirie, de matériel roulant, de biens mobiliers, maintenance, assurances, formations du personnel, abonnements. L'augmentation fait suite au nouveau marché passé avec la Ligue à compter du 1^{er} janvier 2019, la dépense est inscrite au 011 et non plus au 65

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe les dépenses du personnel, en hausse afin de pallier à différentes augmentations (évolution des carrières, charges patronales.)

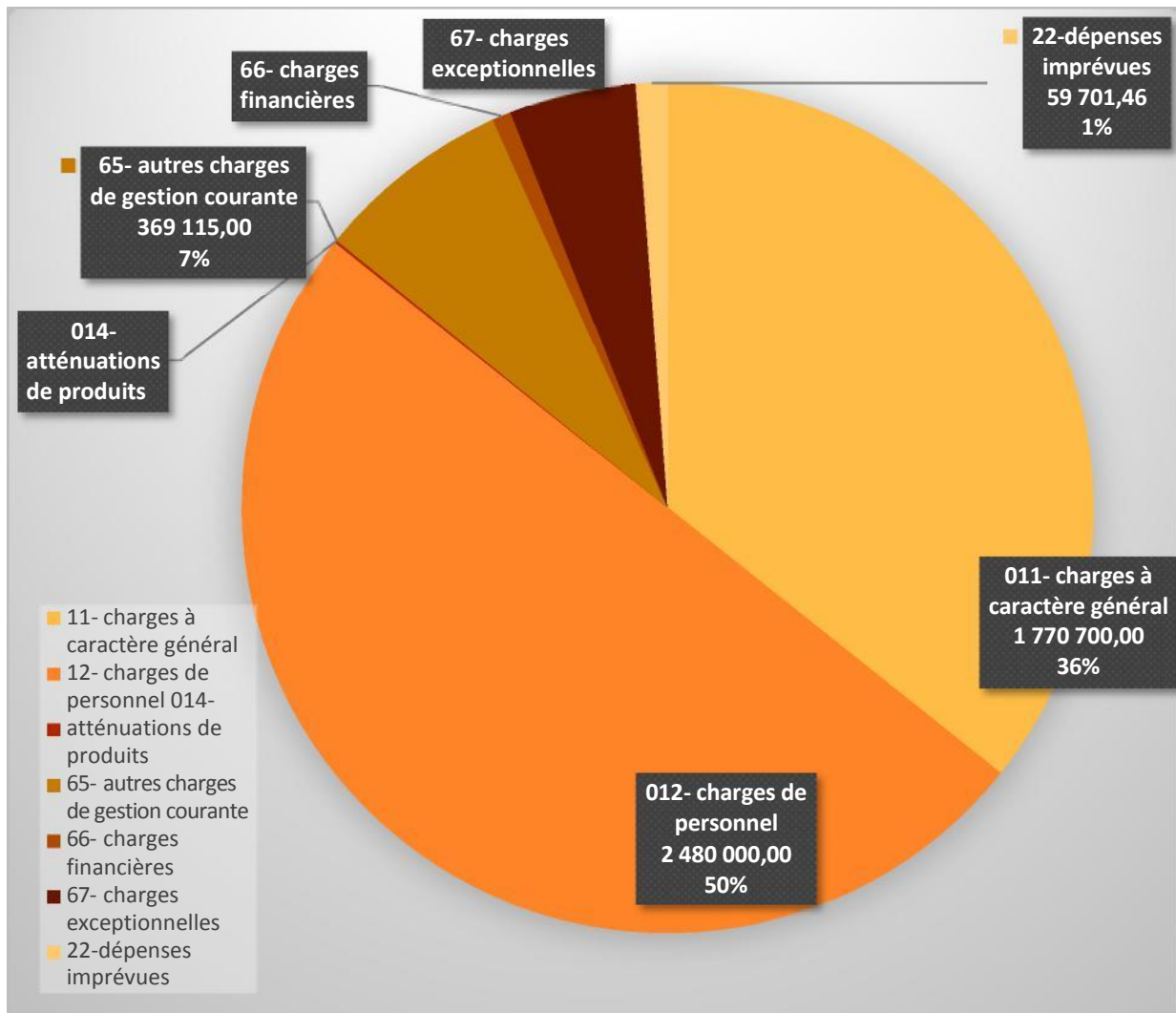
Chapitre 014 : ce chapitre correspond aux remboursements de demandes d'exonération de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Chapitre 65 : ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les contributions aux syndicats, les contributions obligatoires, la subvention au CCAS, les subventions aux associations privées. Dépenses moins importantes suite au transfert des dépenses liées à l'accueil « enfance-jeunesse » au 011 et au transfert de la contribution SDIS à la CAE (incertitude sur ce point)

Chapitre 66 : remboursement des intérêts de l'emprunt contracté en 2017. Dépenses plus importantes liées aux remboursement des intérêts d'emprunt à l'EPFL.

Chapitre 67 : ce chapitre correspond aux bons de naissance, aux subventions des ravalements de façades ainsi que l'excédent d'un montant de 223 070.76 du budget « assainissement » inscrite en dépenses dans l'attente d'un accord local avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur le transfert des résultats.

RF Préfecture des VOSGES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2019 088-218800902-20190410-DEL_2019_033-DE



Recettes :

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 5 262 136.00 € et se répartit ainsi :

Chapitre	BP 2018	réalisé en 2018	BP 2019	VARIATION EN %
013 – Atténuations de charges	35 000,00	61 967,31	35 000,00	0,00%
70 – Produits des services	210 000,00	251 603,21	290 510,00	38,34%
73 – Impôts et taxes	3 158 828,00	3 214 578,59	3 093 534,00	-2,07%
74 – Dotations et participations	1 046 604,00	1 080 271,20	1 068 845,00	2,13%
75 – Autres produits de gestion courante	40 000,00	48 292,81	30 000,00	-25,00%
76-produits financiers	500,00	540,20	500,94	0,19%
77 – Produits exceptionnels	23 325,00	25 228,33	20 000,00	-14,26%
Total recettes réelles	4 514 257,00	4 682 481,65	4 538 389,94	
042 – Opérations d'ordre	7 625,57	7 625,57	1 629,00	
RESULTAT ANTERIEUR	469218,98	4692 18,98	722 117,06	
TOTAL	4 991101,55	5 159 326,20	5 262 136,00	5,43%

Chapitre 013 : ce chapitre regroupe les remboursements sur des agents en maladie ainsi que le remboursement des agents en contrat aidé.

Chapitre 70 : ce chapitre regroupe les recettes générées par les concessions cimetièrè, les locations du port, la bibliothèque, les repas, les locations des salles, des logements, il a été ajouté les recettes concernant les participations des familles à l'accueil « enfance-jeunesse » suite au nouveau marché passé avec la Ligue à compter du 1^{er} janvier 2019.

Chapitre 73 : ce chapitre regroupe les taxes d'habitation, foncières, sur les pylônes électriques, sur les droits de mutation, le fonds national de garantie individuelle des ressources, le fonds péréquation et l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération d'Épinal (en diminution suite à prise en charge de la contribution du SDIS mais dans l'attente d'une confirmation)

Chapitre 74 : ce chapitre regroupe les dotations de l'état, les subventions de fonctionnement (transport scolaire), les compensations et allocations.

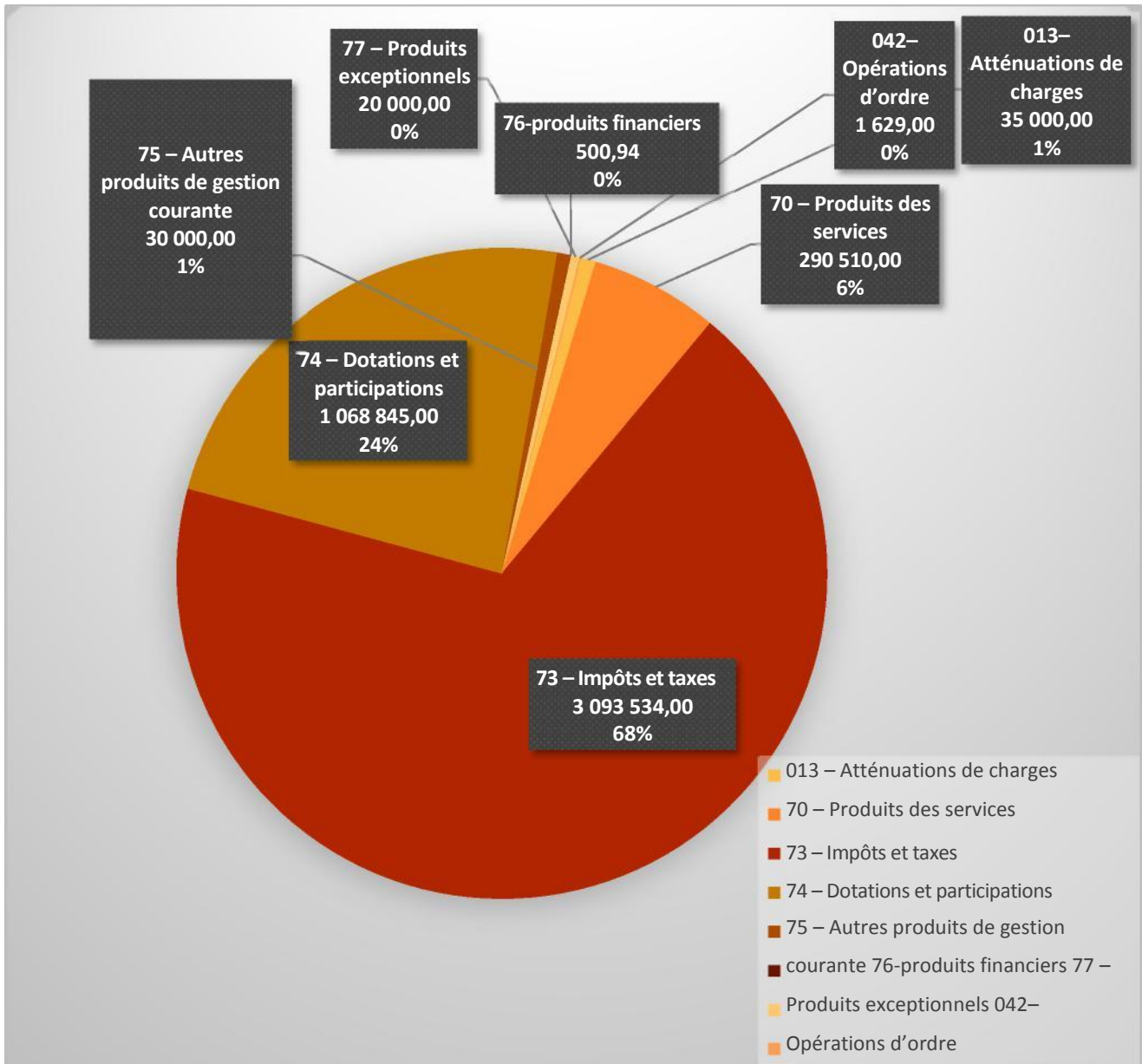
Chapitre 75 : ce chapitre regroupe les locations d'immeubles, en baisse suite à l'arrêt de certaines locations (ancien bâtiment Drouan et appartement rue Général Leclerc)

Chapitre 76 : ce chapitre correspond aux parts sociales

Chapitre 77 : ce chapitre regroupe les produits des cessions, les remboursements des sinistres

Résultat antérieur : plus important car reprise de l'excédent (223 070.76) de fonctionnement du budget assainissement

RF Préfecture des VOSGES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2019 088-21880902-20190410-DEL_2019_033-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 3 672 136.00 €

Dépenses :

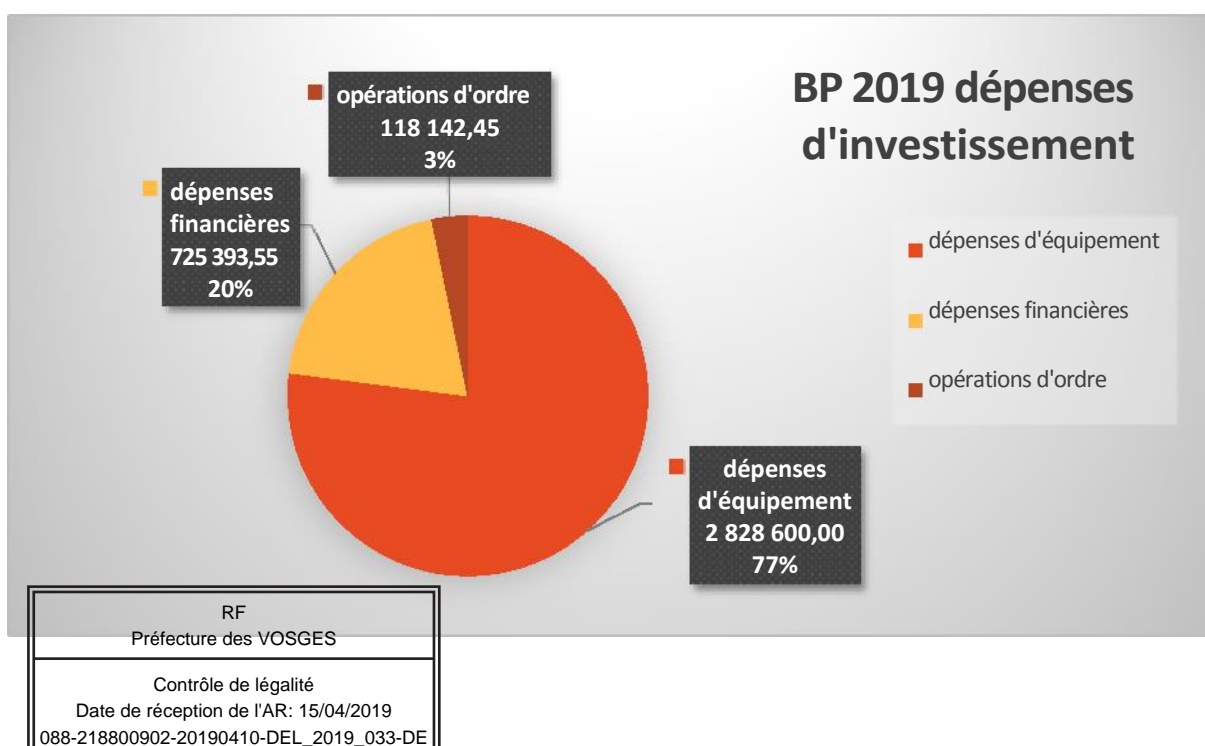
Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 3 672 136.00 € et se répartit ainsi :

Chapitre	BP 2018	réalisé en 2018	BP 2019	VARIATION EN %
dépenses d'équipement	1872 674,50	988 079,99	2828 600,00	51,05%
dépenses financières	228 669,99	185 023,97	725 393,55	217,22%
Total dépenses réelles	2101 344,49	1 173 103,96	3553 993,55	
opérations d'ordre	761 791,55	761 791,55	118 142,45	
TOTAL	2863 136,04	1 934 895,51	3672 136,00	28,26%

Les dépenses d'équipement : ces dépenses sont retracées sur le tableau des autorisations de programme ; quelques modifications depuis le débat d'orientation proposées en « rouge » sur le tableau

Les dépenses financières correspondent au remboursement du capital de l'emprunt et au remboursement de l'annuité à l'EPLF ainsi que l'excédent d'un montant de 539 616.97 du budget « assainissement » inscrite en dépenses dans l'attente d'un accord local avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur le transfert des résultats.

Les opération d'ordre sont en diminution par rapport à 2018 (prix des terrains des anciennes brasseries (613 087.24).



Recettes :

Le montant des recettes d'investissement de la section d'investissement s'élève à 3 672 136.00 € et se répartit ainsi :

Chapitre	BP 2018	réalisé en 2018	BP 2019	VARIATION EN %
recettes d'équipement	414 000,00	8 454,23	2 008 170,42	385,07%
recettes financières	90 811,00	94 902,62	177 000,00	94,91%
Total recettes réelles	504 811,00	103 356,85	2 185 170,42	
opérations d'ordre	1 065 634,73	1 065 634,73	420 562,23	
résultat antérieur	1 292 690,31	1 292 690,31	1 066 403,35	
TOTAL	2 863 136,04	2 461 681,89	3 672 136,00	28,26%

Recettes d'équipement : ces recettes sont constituées des subventions, des emprunts. Pour 2019, 637 000.00 de subventions (142 000.00 € pour le sport, 390 000.00 € pour l'accueil « enfance-jeunesse », 105 000.00 € pour l'éclairage public) et 1 371 170.42 inscrit en emprunt.

La capacité d'emprunt de la commune : environ 100 000.00 € maximum en remboursement du capital car il y a danger lorsque l'amortissement financier est supérieur à l'amortissement technique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
amortissement financier	185 776,58	186 538,56	187 311,39	151 182,05	58 888,96	26 693,93
amortissement technique	304 000,00	304 000,00	304 000,00	304 000,00	304 000,00	304 000,00
capacité	118 223,42	117 461,44	116 688,61	152 817,95	245 111,04	277 306,07

Recettes financières : ces recettes comprennent le FCTVA pour 147 000.00 € et la taxe d'aménagement pour 30 000.00 €

Les opérations d'ordre sont en diminution par rapport à 2018 (prix des terrains des anciennes brasseries (613 087.24)).

